

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE (AAC)

ARS/DAOSS/DCT n°971-2022-12-08-00052

# “FINANCEMENT D'UN TEMPS DE PSYCHOLOGUE EN SSIAD”

Territoire : **Guadeloupe**

**Date de publication de l'avis de l'appel à candidature : 12 décembre 2022**

**Date limite de dépôt des candidatures : 28 février 2023**

**Autorité responsable de l'appel à candidatures :**

Monsieur le Directeur Général  
Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
Rue des Archives - Bisdary  
97113 GOURBEYRE

**Pour tout échange relative à l'appel à candidatures avant le 23 janvier 2023 :**

Courriel mentionnant dans l'objet :

- la référence de l'appel à candidatures : “AAC 2022 - PSYCHOLOGUE EN SSIAD”
- adressé à : [delphine.lori@ars.sante.fr](mailto:delphine.lori@ars.sante.fr)

Le présent appel à candidature est publié :

- sur le site de l'Agence : <https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/>
- et au Recueil des actes administratifs de la Préfecture Guadeloupe.

## CONTEXTE ET PERIMETRE

### CONTEXTE

L'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy lance un appel à candidatures pour le financement d'un temps de psychologue en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Le présent document constitue le cahier des charges auquel les candidats devront se conformer.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans la suite de la mesure 21 du plan maladies neurodégénératives (PMND 2014-2019). Il résulte également des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie de septembre 2021 et a été intégré à la version actualisée en 2022 de la feuille de route nationale « santé mentale et psychiatrie », en tant que nouvelle action 17 Ter, qui vise à promouvoir la santé mentale des personnes âgées.

L'appui d'un psychologue auprès des usagers présentant une maladie neuro-dégénérative, de leurs aidants et aussi des équipes confrontées à des situations difficiles, constitue un enjeu fort d'amélioration de l'accompagnement des personnes à domicile.

### MOYENS DEDIES

Pour la région Guadeloupe, 0,5 ETP sont attribués pour un financement de 36 000 € (1 projet).

### SERVICES EXIGIBLES

L'appel à candidatures concerne les SSIAD existants, d'une capacité minimale de 50 places, accompagnant des **personnes âgées et/ou en situation de handicap à domicile**.

Le projet présenté portera sur la santé mentale aux fins de repérage précoce de troubles psychiques (dont la dépression est le plus fréquent) chez les personnes âgées. Sur cet axe, tous les SSIAD disposant d'une autorisation de 50 places et plus sont éligibles.

Plusieurs SSIAD (2 à 3 maximum), peuvent se regrouper par voie de convention ou de GCSMS pour proposer un projet commun. Leurs capacités réunies (50 places minimum) doivent permettre la mobilisation d'un psychologue commun aux services, intervenant sur un territoire dont l'étendue de la zone géographique couverte rend possible l'organisation de l'intervention d'un psychologue au domicile.

Ne sont pas exclus les SSIAD employant déjà un psychologue.

**La mise en œuvre des postes est attendue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

**Le territoire d'intervention est celui de la Guadeloupe (hors Iles du Nord).**

### PUBLIC CIBLE

L'appui du temps de psychologue s'adresse :

- aux patients âgés ou en situation de handicap vivant à domicile présentant une maladie neuro-dégénérative
- aux patients âgés souffrant d'un trouble psychique
- au binôme aidé-aidant
- aux intervenants à domicile professionnels du SSIAD

## CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Il pourra être téléchargé sur le site de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (<https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/>).

## PIECES JUSTIFICATIVES & MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Chaque dossier de candidature comprendra l'**annexe 3** dûment complétée accompagnée des pièces suivantes :

1. Le(s) arrêté(s) d'autorisation
2. Le budget prévisionnel du projet

### MODALITES DE DEPOT

Le dossier de candidature devra être déposé **au plus tard le 28 février 2023**, sous forme :

- a) **D'un exemplaire en version papier avec une clé USB** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse :

**ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy**  
**"AAC 2022 - PSYCHOLOGUE EN SSIAD – 971 – NE PAS OUVRIR"**  
**DAOSS / DCT**  
**Rue des Archives – Bisdary**  
**97113 GOURBEYRE**

- b) **D'un exemplaire en version dématérialisée par mail :**

Aux adresses : [ars971-daoss@ars.sante.fr](mailto:ars971-daoss@ars.sante.fr) ; [Delphine.lori@ars.sante.fr](mailto:Delphine.lori@ars.sante.fr)

**Objet du mail :** Réponse à l'appel à candidatures "Psychologue en SSIAD"

## MODALITES D'INSTRUCTION DES PROJETS & CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sont présentés en **annexe 2** du présent avis.

Après analyse des projets par des instructeurs désignés par le Directeur Général de l'Agence de Santé, l'étude des dossiers sera réalisée par une commission ad hoc qui émettra un avis sur les projets présentés afin de les prioriser en fonction des critères de sélection mentionnés en annexe 2.

Sur la base des avis rendus, le DGARS décidera des projets retenus.

## CALENDRIER

- Date limite de demande de compléments d'informations : **23 janvier 2023**
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **28 février 2023**
- Comité de sélection : mars /avril 2023
- Date prévisionnelle des résultats de sélection des projets : mai 2023
- Délégation des crédits : campagne budgétaire 2023

Fait à Gourbeyre, le 08 DEC. 2022  
Pour le Directeur Général  
et par délégation

**Dr Florelle BRADAMANTIS**

Directrice Générale



Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Critères de sélection

Annexe 3 : Indicateurs annuels de suivi d'activité du psychologue en SSIAD

Annexe 4 : Dossier de candidature